

République Française
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE

Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JARRY, Maire de SAINTE RADEGONDE.

Date de convocation : 17 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Marjorie TERNY, Valérie ROUGEON, Céline WIBAUT, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Messieurs Frédéric JARRY, Aurélien OUZOULIAS.

Excusés : Messieurs Franck WAXIN, Pascal BELONCLE, Jérôme GADIOUX

Absents : Monsieur Christophe DURAND

ORDRE DU JOUR

- Elections régionales et départementales
- Plan communal de sauvegarde
- Collège Saint-Savin
- Questions diverses

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Suite au double scrutin et aux conditions sanitaires, Monsieur le maire explique que les bureaux de vote se tiendront dans la petite salle annexe de la mairie. Un rangement de cette salle est organisé avant les élections.

Les panneaux d'affichage seront installés samedi 29 mai.

Pour la tenue des bureaux de vote, il faut :

- un président et un secrétaire commun aux deux bureaux,
- deux assesseurs pour le bureau des élections départementales,
- deux assesseurs pour les élections régionales.

Madame véronique FOUCHER propose des tranches horaires de 8h à 13h et de 13h à 18h. Le conseil approuve et s'organise pour tenir les élections des dimanches 20/05 et 27/05.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Aurélien OUZOULIAS présente le nouveau Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le nouveau Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), le nouveau plan Iode de la commune qui ont été validés par la Direction Départementale des Territoires. Le PCS, le DICRIM, et le plan Iode sont approuvés par le conseil.

COLLEGE SAINT SAVIN

Monsieur le Maire présente la lettre reçue du Syndicat Intercommunal pour le collège de Saint-Savin et la gestion des équipements sportifs. Le syndicat sollicite une participation financière de la commune concernant les frais de gestion du gymnase pour les 4 élèves scolarisés au collège de Saint-Savin. Monsieur le Maire précise que suite à une convention avec le collège de Chauvigny qui est le collège de secteur, une participation financière est donnée au prorata du nombre d'élève. Toutefois aucune convention n'est signée avec le collège de Saint-Savin et donc aucune participation versée.

Après échange, le conseil municipal accepte de verser une participation de 35 € par élèves scolarisés à Saint-Savin sous forme de subvention.

Par ailleurs, Madame Véronique FOUCHER s'interroge sur la scolarité des enfants de Sainte-Radegonde et demande à ce que cela soit discuté dans un prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant l'ancienne école, Monsieur le Maire annonce que :

- Les deux appartements du rez-de-chaussée sont loués depuis le 1^{er} mai.
- Les travaux du 2^{ème} étage ont bien avancé mais risquent d'être ralentis suite à un problème général d'approvisionnement de matière première.
- Les devis sont en cours pour l'aménagement extérieur de l'école. La subvention ACTIV3 a été demandée.
- Des demandes de devis sont en cours également pour le rebouchage des cheminées (car des abeilles viennent s'installer) et le démoussage de la toiture.

Concernant la salle des fêtes, Monsieur le Maire présente le nouveau contrat établi par le groupe de travail. Le tarif ne change pas mais des dates ont été mises pour la période avec et sans chauffage.

Monsieur le Maire informe qu'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunalité) va se mettre en place sur Grand Poitiers, c'est-à-dire un PLUI pour les 40 communes de Grand Poitiers. Il alerte sur les modifications éventuelles que cela pourrait apporter à notre PLU qui n'a qu'un peu plus d'un an et qui a demandé plusieurs années de travail. Après échange, le conseil municipal propose qu'un groupe de travail suive ce dossier et définisse la politique de la commune en matière d'urbanisme (terrain constructible...?)

A 20H30, la séance est levée